

DEPARTEMENT DE LA REUNION



GROUPEMENT FORMATIONS

Cellule concours - examens

Examen professionnel d'accès au cadre d'emplois des sous-officiers
de sapeurs-pompiers professionnels
ouvert au sens du 1° de l'article 5 du décret n° 2012-521 du 20 avril 2012

PROCÈS – VERBAL D'ADMISSION

Délibération du jury

Jeudi 22 septembre 2022 à 12h30

Centre de formation One2one à Sainte-Clotilde

Conformément aux dispositions du décret n° 2020-1474 du 30 novembre 2020 fixant les modalités d'organisation des concours et examens professionnels des cadres d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels, le jury chargé d'établir la liste d'aptitude de l'examen professionnel de sergent de sapeurs-pompiers professionnels 2022, s'est réuni le jeudi 22 septembre 2022 dans les locaux du Centre de formation One2one à Sainte-Clotilde.

Placé sous la présidence du Capitaine Indaroussi SAÏD, le jury d'admission de l'examen professionnel de sergent de sapeurs-pompiers professionnels 2022, réuni ce jour, est composé de :

- Madame Séverine JETTER
- Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA
- Monsieur Patrick BEGUE
- Adjudant-chef Marcel PIGNOLET
- Adjudant Willy LAURET

Rappel :

- Le nombre de postes ouverts au titre de l'examen professionnel de sergent 2022 : **40**
- Candidats convoqués à l'examen professionnel de sergent 2022 : **67**
 - o Candidats présents : **67**
 - o Candidats absents : **00**

➤ **L'épreuve d'admission de l'examen professionnel ouvert au sens du 1° de l'article 5 du décret n° 2012-521 du 20 avril 2012 comprend une unique épreuve d'entretien avec le jury :**

o L'épreuve :

L'épreuve d'admission consiste en un entretien individuel avec le jury, d'une durée de vingt minutes dont cinq minutes au plus de présentation.

Cet entretien est destiné à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle à partir d'un dossier établi par le candidat et à permettre au jury d'apprécier sa personnalité, sa motivation ainsi que ses aptitudes à analyser son environnement professionnel et exercer les emplois tenus par des sous-officiers.

➤ **Notation**

Il est attribué à l'épreuve d'admission une note de 0 à 20.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à cette épreuve entraîne l'élimination du candidat.

Nul ne peut être déclaré admis s'il n'obtient au moins 10 sur 20 à cette épreuve.

➤ **Déroulement**

L'organisateur de l'examen présente aux membres du jury le tableau de relevé de notes des candidats à l'épreuve d'admission, sans indication de l'identité des candidats.

Le jury est souverain. À ce titre, il arrête la note minimale permettant aux candidats d'être déclarés admis à l'examen professionnel de sergent 2022.

Le jury à l'unanimité décide de fixer **la note minimale à 15,50 sur 20** pour être déclaré admis à l'examen professionnel de sergent 2022.

Après délibération, l'organisateur établit et remet au jury **la liste nominative des candidats déclarés « admis »** à l'examen professionnel de sergent 2022, avec indication des notes.

IS
L.W
A

~~BP~~
SS

**Liste des candidats déclarés admis à l'examen professionnel de sergent
ouvert au sens du 1° de l'article 5 du décret n° 2012-521 du 20 avril 2012
Session 2022**

La présente liste est arrêtée à 40 (quarante) candidats.

Civilité	Nom - Prénom(s)	Date de naissance	Dossier N°
M.	AJORQUE Quentin Adrien	26/06/1995	73
Mme	BERFROI Nadine	06/06/1983	17
M.	BOISVILLIERS Ludovic Christopher	19/06/1985	24
M.	BOULANGIER Henry François Olivier	01/08/1994	34
M.	BOURGAGROU Eric	07/05/1973	28
M.	BOYER Jean Patrice	13/03/1987	51
M.	CAZAL Jean Michel	31/07/1980	71
M.	CHEFIARE Olivier	06/11/1977	54
M.	COURTEAUD Julien	12/05/1989	55
M.	DALLEAU Jean Pierre	21/08/1971	39
M.	DIJOUX Jean Loïc	27/06/1989	61
M.	DUBARD Jean Daniel	10/03/1974	43
M.	DUCHEMANN Willy	20/08/1988	21
M.	EUGENE David	28/06/1990	62
M.	EUPHROSINE Laurent	27/05/1981	10
M.	FAMATAURA Mathieu	16/09/1988	16
M.	GERARD Olivier	27/04/1980	12
M.	GRONDIN Joseph Erick	06/10/1968	3
M.	GRONDIN Sébastien	06/03/1990	27
M.	HAFIZOU Alrick Virgile	31/07/1989	58
M.	HIELY Pierre François	08/11/1988	22
Mme	HOARAU Delphine Elisabeth	23/08/1986	53
M.	HOAREAU Lionel	01/03/1992	52
M.	LATCHOUMY Giovanni	24/08/1982	45
M.	MARDAYE Jean Fabien	27/02/1988	33
M.	MITHRA Yannick Jean Wilfrid	15/09/1989	8
M.	MORIN Mathieu Johnny Daniel	30/08/1990	49
M.	MOUTOUKICHENIN Jean Patrice	21/12/1987	38
M.	MURAT Fabrice	23/09/1987	15
M.	PANDION Dominique Norbert	31/05/1972	40
M.	PAYET Rodolphe Samuel	02/08/1991	56
M.	PAYET Xavier Michel	08/05/1991	47
M.	PERIBE Léon Serge	14/04/1968	25
Mme	PHILOTE Régine Marie Rachelle	23/07/1978	37

4- 35
R

IS

LW

A

M.	PRUGNIERES Cédric	29/08/1987	48
M.	RAMASSAMY Guillaume	04/08/1982	70
M.	SELY Giovanni	29/04/1993	5
Mme	TECHER Betty	14/10/1982	69
M.	THERMEA Raphael	25/08/1989	42
M.	VERGNET Adrien	17/12/1982	66

Les membres du jury,

Capitaine Indaroussi SAÏD

Madame Séverine JETTER

Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA

Monsieur Patrick BEGUE

Adjudant-chef Marcel PIGNOLET

Adjudant Willy LAURET